



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE EN 1 AN

> **FORMATION**

- Diplôme de niveau 5
- 1 an de formation
- Enseignement modulaire et pluridisciplinaire
- 8 semaines de stages
- Examen en contrôle continu (CCF) et épreuves terminales

> **POUR QUI ?**

- Titulaires d'un BTS, d'un DUT, d'un DEUG ou licence 2, d'un DEUST ou d'un bachelor (BUT)
- Etudiants souhaitant un deuxième diplôme pour étoffer leurs compétences

> **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Sur dossier directement en contactant l'établissement

> **SPECIALITÉS POSSIBLES**

- Aménagements Paysagers
- Productions Horticoles
- Sciences et Technologies des Aliments

> **QUELLES PARTICULARITES ?**

EMPLOI DU TEMPS

- Emploi du temps partagé entre des cours de 1ère année et de 2ème année
- Matières professionnelles privilégiées
- Matières générales possibles à l'initiative de l'étudiant

Plan de formation construit avec le coordonnateur de filière et le Proviseur en fonction du profil de l'étudiant.

EPREUVES D'EXAMEN

- Dispense de toutes les épreuves générales
- Présentation des épreuves professionnelles :

E5 (domaine économique) et E6 (domaine technique) en CCF ; les CCF de 1ère année sont positionnés au cours de l'année selon le plan de formation

E71 (soutenance du rapport de stage) et E72 (SPV et projet professionnel) en fin de scolarité.

NB : il n'est pas accordé de mention pour les parcours en 1 an.